

Formation initiale de Sauveteur Secouriste du Travail - SST

Public : tout salarié permanent de l'association

Durée :

14 heures en présentiel sur 2 jours
13 et 15 février 2024 (9h - 17h)
18 et 20 juin 2024 (9h - 17h)
5 et 7 novembre 2024 (9h - 17h)

Lieu :

Ateliers Trajet
9 route de la Bretagne
44860 St Aignan de Grand Lieu
02.40.31.08.69 et/ou 06.73.63.37.11

Formateur :

Benoît ROULAUD - n°7930eb038001c728 (INRS)

Prérequis :

Cette formation ne nécessite aucun prérequis pour les salariés permanent de Trajet

Méthodes mobilisées :

Exposé directif et participatif - Démonstration Commentée
Justifiée - Active - Brainstorming - Quizz -
Apports théoriques et pratiques - Cas concrets
Epreuves certificatives en fin de formation

Moyens pédagogiques :

Grande salle de formation - Tableau Velléda et papier -
Vidéoprojecteur - PC portable - Fichiers photos et vidéos -
Fiches pédagogiques - Plan d'Intervention et d'Action
magnétique - Mannequins adulte, enfant et nourrisson -
Défibrillateur pédagogique - Tapis de sol - Matériels
pédagogiques et techniques de secours

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Le centre est accessible aux personnes en situation de handicap en fonction du degré de handicap. (parking réservé).

Nous restons disponibles auprès des stagiaires afin de répondre à toutes questions.

Informations complémentaires :

Attestation de fin de formation
Carte de SST délivrée à l'issue de la formation
Validité du certificat de SST : 2 ans
MAC SST (7h) à refaire après 24 mois

Résultats des sessions en 2023 :

100 %

Objectif général :

A l'issue de la formation, le S.S.T doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la (aux) victime (s)

Il doit également être capable de contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise

Domaine de compétences :

- ① - Intervenir face à une situation d'accident de travail
- ② - Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

Programme

Mardi matin

- ❖ Présentation de la formation et de son organisation
- ❖ Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention
- ❖ Les notions de base en prévention des risques professionnels
- ❖ Etre capable de contribuer à la mise en œuvre des actions de prévention
- ❖ Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan de prévention de l'entreprise des situations dangereuses repérées

Mardi après-midi :

- ❖ Etre capable de réaliser une protection adaptée
- ❖ Etre capable d'examiner la (les) victime (s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- ❖ Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou établissement
- ❖ Etre capable de secourir la (les) victime (s) de manière appropriée
- ❖ La victime saigne abondamment
- ❖ La victime s'étouffe

Jeudi matin :

- ❖ Etre capable de secourir la (les) victime (s) de manière appropriée
- ❖ La victime se plaint de malaise
- ❖ La victime se plaint de brûlure
- ❖ La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- ❖ La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- ❖ La victime ne répond pas mais elle respire

Jeudi après-midi :

- ❖ La victime ne répond pas et elle ne respire pas
- ❖ Epreuves certificatives pour chaque participant
- ❖ Bilan de la formation

